



LIVRET DES VICTIMES





NUIT DES VEILLEURS

L'événement rassemble des chrétiens du monde entier et des sympathisants de toutes générations engagés dans la défense des droits humains.

Ensemble, portons la flamme de l'espérance !

NOUS PRIONS POUR TOUTES LES VICTIMES DE TORTURE DANS LE MONDE ET EN PARTICULIER CETTE ANNÉE POUR...

AFRIQUE

UGANDA—Stephen Kwikiriza

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO—Pacifique Muliri

AFRIQUE DU NORD MOYEN ORIENT

AZERBAIDJAN — Nargiz Absalamova

MAROC (SAHARA OCCIDENTAL) — Sid' Ahmed Lemjeyid

AMÉRIQUE DU SUD

ARGENTINE—Mauricio Cornejo

MEXIQUE—Estela Hernández Jiménez

ASIE

CAMBODGE — Long Kunthea, Ly Chandaravuth, Phuon Keoraksmey,

Thun Ratha et Yim Leanghy (membres de l'association Mother Nature Cambodia)

VIETNAM – Dang Dinh Bach

Ces défenseurs des droits ou activités sont menacées, battues, emprisonnées, mises au secret, pour leurs engagements en faveur de la défense de l'environnement, au péril de leur vie. Le 26 juin, soutenez-les, dites-leur qu'on ne les oublie pas, priez pour elles et pour eux, et écrivez-leur.

NOUS N'OUBLIONS PAS ... [\(Suivi des cas\)](#)



Nuit des **Veilleurs**

2026

Ouganda – Stephen Kwikiriza



© DR/ Photo privée

Stephen Kwikiriza est un militant ougandais engagé dans la défense de l'environnement et des droits des communautés locales affectées par les projets pétroliers dans l'ouest de l'Ouganda. Il s'est particulièrement mobilisé contre les impacts environnementaux et sociaux liés à l'exploitation pétrolière dans la région du lac Albert et au projet d'oléoduc EACOP (East African Crude Oil Pipeline), un projet d'infrastructure majeur destiné à transporter le pétrole ougandais jusqu'au port de Tanga, en Tanzanie.

Par son action pacifique, il défend le droit des populations locales à un environnement sain, la protection des terres agricoles et la consultation effective des communautés concernées par ces projets.

Stephen Kwikiriza est également membre des communautés affectées par le projet pétrolier Kingfisher et agit comme observateur communautaire pour l'Environmental Governance Institute (EGI), une organisation ougandaise engagée dans la promotion d'une gouvernance environnementale responsable. Le projet Kingfisher, situé sur les rives du lac Albert, est exploité par la société chinoise China National Offshore Oil Company (CNOOC) et s'inscrit dans le développement plus large du secteur pétrolier ougandais, auquel participe également la multinationale TotalEnergies à travers d'autres projets liés à l'EACOP.

Le 4 juin 2024, Stephen Kwikiriza a été enlevé à Kampala par des hommes en civil, identifiés par plusieurs sources comme appartenant aux forces de défense du peuple ougandais (UPDF).

Peu avant que ses téléphones ne soient désactivés, il a réussi à envoyer un message à un collègue confirmant qu'il venait d'être arrêté par des officiers de l'armée.

Pendant plusieurs jours, sa famille, ses collègues et les organisations de défense des droits humains sont restés sans nouvelles de lui, suscitant une vive inquiétude quant à son sort et à son lieu de détention.

Sa disparition a provoqué une mobilisation importante parmi les défenseurs des droits humains en Ouganda et à l'international.

La Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains, Mary Lawlor, a notamment appelé publiquement à sa libération. Après six jours de détention au secret, Stephen Kwikiriza a finalement été abandonné au bord d'une route dans le district de Kyenjojo, à plusieurs centaines de kilomètres de Kampala. À sa libération, le militant a décrit les conditions extrêmement dures de sa détention.

Il a déclaré avoir été contraint de se déshabiller et de rester en sous-vêtements, enfermé dans une pièce avec très peu de nourriture et un simple seau pour ses besoins. À son arrivée sur le lieu de détention, il a été violemment battu et a perdu connaissance. Durant toute la période de sa captivité, ses geôliers l'ont interrogé à plusieurs reprises sur l'attention portée à son cas par la communauté internationale et sur les pressions exercées pour obtenir sa libération.

L'enlèvement de Stephen Kwikiriza s'inscrit dans un climat de répression croissante à l'encontre des défenseurs de l'environnement et des militants opposés aux projets pétroliers en Ouganda.

Depuis plusieurs années, les communautés affectées par les projets Tilenga, Kingfisher et l'oléoduc EACOP dénoncent les conséquences sociales et environnementales de ces projets, notamment la perte de terres agricoles, les déplacements de populations, la dégradation de l'environnement et les atteintes aux moyens de subsistance locaux.

Selon plusieurs organisations de la société civile, au moins cinquante-six cas d'intimidations, d'arrestations, de surveillance ou d'abus visant des militants opposés aux projets pétroliers liés à l'EACOP ont été recensés en Ouganda et en Tanzanie au cours des dernières années. Dans certaines zones, la présence des forces de sécurité chargées de protéger les installations pétrolières a également donné lieu à des accusations de violations des droits humains, notamment des arrestations arbitraires et des violences contre les communautés locales.

La situation de Stephen Kwikiriza illustre les restrictions croissantes de l'espace civique en Ouganda.

Les défenseurs de l'environnement, les journalistes et les militants des droits humains qui dénoncent les impacts des projets extractifs sont régulièrement confrontés à des menaces, à des arrestations arbitraires ou à des formes de harcèlement judiciaire destinées à réduire au silence les critiques.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui ! Ecrivez-lui !

Pour lui écrire:

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

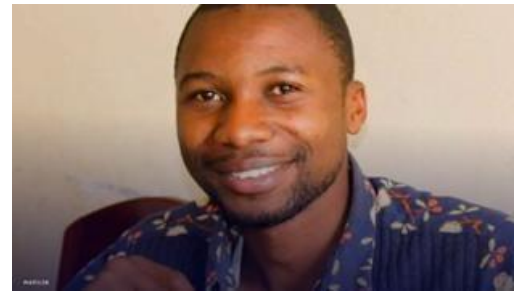
L'ACAT-France transmettra

Téléchargez [ici le modèle de lettre proposé et traduit en anglais, sur lequel vous pourrez apposer vos noms, prénoms et signatures](#)



Nuit des **Veilleurs**

2026



© DR/ Photo privée

République démocratique du Congo - Pacifique Muliri

Pacifique Muliri est un journaliste congolais reconnu pour son travail d'investigation sur la corruption, la gouvernance locale et les atteintes aux droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), en particulier dans la province du Sud-Kivu.

Journaliste à l'Agence congolaise de presse (ACP) et collaborateur indépendant pour *Africa Mining Intelligence*, média spécialisé basé en France, il documente régulièrement les abus commis par des acteurs étatiques et non étatiques dans une région marquée par l'insécurité persistante, les conflits armés et l'exploitation contestée des ressources minières.

Du 1er au 3 juillet 2025, Pacifique Muliri s'est rendu à la mine de Lomera, dans le territoire de Kabare (Sud-Kivu), afin d'enquêter sur des allégations d'exploitation aurifère illégale. Selon ses recherches, cette activité impliquerait une collaboration entre des groupes rebelles présents dans la région et certains responsables liés aux autorités gouvernementales de Kinshasa.

L'exploitation des ressources minières constitue un enjeu central des dynamiques économiques et sécuritaires dans l'est du pays, où plusieurs groupes armés se disputent le contrôle des zones riches en minerais. Peu après ce reportage, Pacifique Muliri a été la cible de graves représailles. Le 4 juillet 2025, sa maison à Bukavu a été attaquée par des combattants du Mouvement du 23 mars (M23) et de l'Alliance du Fleuve Congo (AFC), qui contrôlent une grande partie du Sud-Kivu, y compris la ville de Bukavu. Deux jours plus tard, le 6 juillet, son domicile a de nouveau été visé : des hommes non identifiés ont pénétré dans sa maison et ont emporté son matériel de travail, notamment son ordinateur portable, son appareil photo, son

enregistreur et son carnet de notes. Présent sur place lors des deux incidents, le journaliste a pu s'échapper grâce à l'alerte donnée par ses voisins.

À la suite de ces attaques, il a été contraint de fuir et de se cacher. Depuis qu'il vit dans la clandestinité, Pacifique Muliri reçoit régulièrement des menaces de mort provenant de numéros inconnus. Des messages envoyés notamment le 19 septembre 2025 le menacent explicitement de le retrouver et de le tuer s'il ne cesse pas ses enquêtes journalistiques.

Par ailleurs, selon plusieurs sources, au moins trois personnes qui avaient contribué à son enquête sur la mine de Lomera ont été tuées à Bukavu dans des circonstances inexplicables. Parmi elles figure Fiston Wilondja, ancien journaliste devenu photographe, ainsi que deux autres habitants de la ville.

La situation de Pacifique Muliri illustre les atteintes persistantes à la liberté de la presse en RDC. Bien que la Constitution garantisse la liberté d'expression, les journalistes travaillant sur des sujets sensibles continuent de faire face à des menaces, des poursuites abusives et des pressions constantes, qui contribuent à instaurer un climat d'autocensure et de peur.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui ! Ecrivez-lui !

Pour lui écrire:

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

L'ACAT-France transmettra



Nuit des **Veilleurs**

2026



© DR/ Photos

AZERBAÏDJAN - Nargiz Absalamova

Journaliste d'investigation qui enquêtait sur des sujets liés à l'environnement.

Nargiz Absalamova est une journaliste d'investigation azerbaïdjanaise âgée de 27 ans, née le 17 juillet 1998 à Bakou. Spécialisée dans les questions environnementales et sociales, elle est reconnue comme une prisonnière politique. Engagée dans le journalisme depuis 2019, Nargiz a collaboré avec divers médias, tels que Toplum TV et Mikroskop Media, avant de rejoindre Abzas Media en 2021, un site d'information et d'investigation engagé dans la défense de l'environnement et des droits humains. Elle a également produit du contenu pour la plateforme Fem-Utopia, qui promeut des idées féministes en Azerbaïdjan. En 2025, elle a été lauréate du prix Gerd Bucerius Free Media Awards.

Le 30 novembre 2023, Nargiz Absalamova a été arrêtée dans le cadre d'une affaire criminelle touchant la direction et les journalistes d'Abzas Media. Cette affaire, initiée par le Département d'investigation du Département principal de la police de Bakou, a conduit à son inculpation pour des infractions graves, y compris la contrebande de devises étrangères, conformément à l'article 206.3.2 du Code pénal de l'Azerbaïdjan. Après une décision du tribunal de district de Khatai le 1er décembre 2023, les charges retenues contre elle ont été renforcées le 16 août 2024, avec l'ajout de nouvelles accusations. Nargiz et d'autres personnes impliquées se voient désormais reprocher, selon sept articles du Code pénal, des actes tels que l'entrepreneuriat illégal à but lucratif, le blanchiment d'argent par un groupe organisé, le trafic de marchandises, ainsi que la falsification et l'utilisation de documents falsifiés.

Cette série d'accusations met en lumière la pression

croissante sur les médias en Azerbaïdjan et soulève des inquiétudes quant à la liberté de la presse dans le pays.

Le 20 juin 2025, après un procès jugé inique, le tribunal des crimes graves de Bakou l'a condamnée à huit ans d'emprisonnement. De novembre 2023 à septembre 2025, elle a purgé sa peine au Centre de détention provisoire de Bakou (localité de Zabrat) et, depuis septembre 2025, elle est incarcérée au complexe pénitentiaire de Lankaran, où plusieurs journalistes femmes d'Abzas Media ont été transférées. Les conditions de détention y sont extrêmement difficiles : des cellules d'à peine quatre mètres carrés, un lit de camp, des insectes et une propreté déplorable. Les détenus ne sont même pas autorisés à nettoyer leur cellule et n'ont pas accès à la lumière naturelle. Des allégations crédibles rapportent une agression physique commise le 24 janvier 2026 par le directeur de l'établissement contre une détenue.

Dans une lettre rendue publique le 26 janvier 2026 par Reporters sans frontières (RSF), elle rapporte : « *L'eau chaude n'est fournie que deux fois par semaine pendant deux à trois heures. L'eau froide est disponible deux fois par jour, une heure le matin et une heure le soir.* » Son engagement lui vaut des sanctions de la part du personnel pénitentiaire, et les contacts avec l'extérieur sont drastiquement limités.

L'arrestation de Nargiz Absalamova fait suite à celle de deux membres de la direction d'Abzas Media, dont la rédactrice en chef Sevinj Vagifqizi et le directeur Ulvi Hasanli, qui ont également été placés en détention pour des accusations similaires.

La police azerbaïdjanaise aurait découvert 40 000 euros en liquide lors d'une perquisition dans les locaux de la rédaction, un montant que cette dernière accuse les forces de l'ordre d'avoir délibérément placé pour justifier les arrestations.

Les poursuites judiciaires et les condamnations de Nargiz, ainsi que celles d'autres journalistes, sont perçues par de nombreuses organisations de défense des droits humains et des journalistes, telles que l'ACAT-France, Amnesty International, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) et Reporters sans frontières (RSF), comme une tentative de faire taire leur travail d'investigation en faveur de l'environnement, des droits des femmes et de la liberté d'expression. Il s'agit d'une répression politiquement motivée, et leur situation est emblématique des dangers auxquels font face les journalistes en Azerbaïdjan, un pays où le régime du président Ilham Aliiev muselle et réprime la liberté d'expression.

Ce n'est pas la première fois que Nargiz Absalamova est prise pour cible. Elle a été victime de quatre détentions arbitraires entre 2020 et 2021, ainsi que de violences policières et de mauvais traitements en lien avec des manifestations. Tout au long de sa carrière, Nargiz a mené des enquêtes sur les impacts néfastes des politiques gouvernementales sur les communautés locales. Elle a également participé à des manifestations pour la justice environnementale et soutenu des initiatives visant à protéger les ressources naturelles en Azerbaïdjan. Le 22 juin 2023, Nargiz, accompagnée de ses confrères Elsever Muradzade et Nigyar Mubariz, a tenté de couvrir des manifestations liées à un scandale environnemental provoqué par l'entreprise minière britannique Anglo Asian Mining PLC dans le village de Soyüdlü, situé près de la mine d'or de Gadabay. Les manifestations, déclenchées par des préoccupations concernant la pollution des eaux et des sols, ont été violemment réprimées, illustrant la détermination du régime d'Aliiev à étouffer toute voix critique. Malgré un état de siège, ils ont réussi à contourner les barrages policiers, mais ont été rapidement appréhendés et expulsés, empêchant ainsi toute couverture médiatique des événements.

Le 28 janvier 2026, RSF a organisé une action en faveur des 25 journalistes emprisonnés en Azerbaïdjan, dont Nargiz Absalamova. Malgré tout, Nargiz et d'autres journalistes poursuivent leur travail, écrivant sur leurs conditions de détention.

L'ACAT-France exige la libération immédiate et sans condition de Nargiz Absalamova ainsi que celle de tous les journalistes emprisonnés en Azerbaïdjan. Les accusations de « contrebande de devises étrangères » sont complètement fallacieuses et visent uniquement à museler les voix dissidentes et les médias indépendants. Nous demandons le respect des règles minimales pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et la fin de l'utilisation de la loi contre arme de répression de la dissidence.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour elle ! Soutenez-la en lui écrivant !

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Téléchargez [ici le modèle de lettre proposé et traduit en azéri](#), sur lequel vous pourrez apposer vos noms, prénoms et signature



Nuit des **Veilleurs**

2026

Maroc (Sahara Occidental) - Sid' Ahmed Lemjeyid

**Défenseur de l'environnement Sahraoui et président du CSPRON
(Comité pour la protection des ressources naturelles au Sahara occidental).**



Sid' Ahmed Lemjeyid est un prisonnier politique et un défenseur sahraoui des droits humains et de l'environnement, né en 1959. Il est le président du Comité pour la protection des ressources naturelles au Sahara occidental (CSPRON), une organisation engagée dans la protection et la gestion des ressources naturelles de cette région riche en phosphates, en ressources halieutiques et en ressources en eau.

Le Sahara occidental est un territoire contesté, dont le statut politique est à l'origine d'un conflit qui dure depuis des décennies, opposant principalement le Maroc, qui considère le Sahara occidental comme une partie intégrante de son territoire, et le Front Polisario, représentant du peuple sahraoui. Ce conflit a des répercussions non seulement politiques, mais également sur les droits humains et la gestion des ressources naturelles dans la région. Dans ce contexte, le CSPRON joue un rôle essentiel en sensibilisant le public aux enjeux environnementaux et sociaux liés à l'exploitation des ressources naturelles en période de conflit. L'organisation milite pour une gestion durable et équitable de ces ressources, tout en tenant compte des droits des populations locales, notamment ceux du peuple sahraoui.

Sid' Ahmed a activement participé à plusieurs manifestations en faveur de l'indépendance du Sahara occidental, mettant en avant les enjeux environnementaux liés à l'exploitation des ressources naturelles. Sa première arrestation a eu lieu en 1999 à El Aaiun, où il a été emprisonné pour avoir participé à des manifestations pacifiques

réclamant des droits fondamentaux pour le peuple sahraoui. Cette arrestation a été marquée par des violences policières et un manque de procédure judiciaire équitable.

En 2005, il a de nouveau été arrêté, cette fois pour avoir organisé des manifestations pacifiques et pour avoir pris la parole sur des questions de droits humains. Son arrestation a engendré une vague de soutien international, soulevant des préoccupations quant à la répression des voix dissidentes au Sahara occidental.

L'événement marquant de son parcours est lié au camp de Gdeim Izik, établi en octobre 2010 par des Sahraouis souhaitant exprimer leurs revendications sociales et politiques. Le 25 décembre 2010, Sid' Ahmed Lemjeyid a été interpellé par des policiers marocains en civil à El Aaiun. Après son arrestation, il a été transféré dans un lieu inconnu où il aurait subi des interrogatoires violents et des actes de torture. D'après ses avocats, ces interrogatoires, qui ont duré plusieurs jours, portaient principalement sur des questions politiques, sans référence directe au camp de Gdeim Izik, soulignant ainsi la volonté des autorités de briser toute forme de résistance.

Le 8 novembre 2010, une opération policière a été menée pour évacuer le camp de Gdeim Izik, attirant l'attention internationale et provoquant des violences. Sid' Ahmed Lemjeyid soutient qu'il n'était pas présent dans le camp ce jour-là, affirmant qu'il l'avait seulement visité en tant que militant des droits humains pour interroger les gens sur leurs demandes et leurs souffrances.

Le 17 février 2013, un tribunal militaire marocain à Rabat l’a condamné à la réclusion à perpétuité. Cette peine a été confirmée par la Cour d’Appel de Salé le 19 juillet 2017. Le 16 septembre 2017, tous les membres du groupe de Gdeim Izik, dont Lemjeyid, ont été transférés dans différentes prisons à travers le Maroc.

Sid’ Ahmed a été envoyé à la prison d’Ait Mellou, située à 600 km d’El Aaiun, éloignant ainsi les prisonniers de leurs familles et de leurs soutiens potentiels.

Il affirme avoir signé des aveux sous contrainte et a toujours nié avoir eu un lien avec le camp de Gdeim Izik, soulignant qu’il avait été arrêté en raison de son statut d’activiste sahraoui sensibilisant le public aux enjeux environnementaux et sociaux liés à l’exploitation des ressources naturelles de cette région.

En novembre 2023, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a rendu un avis dans lequel il considère que l’emprisonnement des 18 Sahraouis qui composent le groupe de Gdeim Izik, dont Lemjeyid, n’est pas fondé sur une base juridique et est contraire aux articles 3 et 9 de la Déclaration universelle des droits de l’homme, constituant donc une détention arbitraire.

En cette nuit des Veilleurs 2026, l’ACAT-France réaffirme son opposition à la prison à perpétuité, une peine qui soulève des débats importants en matière de droits humains et qui est considérée comme contraire au droit à la réhabilitation et à la réintégration sociale des détenus. Les conventions internationales, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont le Maroc est partie, insistent sur le respect de la dignité humaine, même pour ceux qui ont commis des crimes.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui ! Soutenez-le en lui écrivant !

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Téléchargez [ici le modèle de lettre proposé et traduit en arabe, sur lequel vous pourrez apposer vos noms, prénoms et signature](#)



Nuit des **Veilleurs**

2026



© DR

Argentine - Mauricio Cornejo

Mauricio Cornejo est un défenseur de l'environnement, membre de l'Assemblée des voisins autoconvoqués d'Uspallata. Le but de ce groupe est de protéger la région des impacts potentiels de la mine San Jorge, sur l'environnement et sur la population locale. Ce mouvement s'est engagé pour la préservation de l'eau, du territoire et des écosystèmes de la cordillère des Andes, produisant des publications informatives et contribuant à la création de lois sur les Aires Naturelles Protégées. Mauricio Cornejo est commerçant à Uspallata et anime des espaces culturels et de rencontre pour la communauté et les visiteurs, promouvant l'identité et les savoirs locaux.

Le district d'Uspallata est traversé par la rivière Mendoza et le cours d'eau San Alberto, une source vitale pour la population et les cultures locales. Depuis 2008, date à laquelle une première entreprise minière a manifesté son intérêt pour la région, la communauté dénonce régulièrement le risque de pollution et l'impact sur l'eau, un enjeu central pour la survie de la vallée. Malgré une opposition constante de la population locale, le projet minier, porté par la société suisse Solway Investment Group, tente depuis dix-sept ans de s'implanter dans la région, soutenu par le gouvernement local et ses intérêts économiques.

Le 24 janvier 2025, lors d'une manifestation citoyenne en marge de l'inauguration de la Chambre de fournisseurs de l'industrie minière de Uspallata, un incident violent a conduit à l'arrestation de trois manifestants qui n'étaient pas membres de l'Assemblée. Un mois plus tard, le 24 février 2025, Mauricio Cornejo a été arrêté de manière préventive, accusé d'appartenir à une «

organisation destinée à imposer ses idées » et liés à des faits de violence qu'il n'a pas commis. Mauricio Cornejo a été détenu 23 jours sans accès à un traitement médical, avant d'être placé en détention à domicile.

Ces accusations s'inscrivent dans l'usage, très contesté, de l'article 213 du Code pénal argentin, hérité de la période dictatoriale, qui permet de criminaliser les membres de mouvements sociaux à cause d'une simple appartenance.

Malgré cette persécution, Mauricio Cornejo poursuit son engagement pour la protection de l'eau, de la nature et du bien-être de sa communauté. Son courage face à la criminalisation qu'il subit illustre la détermination des défenseurs de l'environnement à protéger leurs territoires.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui ! Soutenez-le en lui écrivant !

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Téléchargez [ici le modèle de lettre proposé et traduit en espagnol, sur lequel vous pourrez apposer vos noms, prénoms et signature](#)



Nuit des **Veilleurs**

2026



© Nadia Bernal

Mexique - Estela Hernández Jiménez

Estela Hernández Jiménez est une défenseuse des droits du peuple hñöhñö (Otomí). Enseignante-chercheuse en pédagogie et en éducation autochtone, elle consacre sa vie à la protection des droits collectifs et à la transmission du savoir de sa communauté. Elle est membre du Conseil autonome de Santiago Mexquititlán et du Congrès national indigène.

Son engagement inclut notamment la lutte pour la libération et les dédommagements pour sa mère, Jacinta Francisco Marcial, détenue arbitrairement en 2006. Le 5 juin 2025, deux jeunes de la communauté hñöhñö ont été arrêtés arbitrairement par la police de l'État du Querétaro alors qu'ils se rendaient au travail.

La communauté a organisé une manifestation pacifique pour demander leur libération. Lors de cette action, Estela Hernández et son mari, ainsi que cinq autres personnes, ont été violemment arrêtés alors qu'ils tentaient de documenter les abus et d'entamer un dialogue avec la police. Ils ont été maintenus au secret pendant plusieurs heures, sans accès à aucune assistance juridique.

Bien qu'ils aient été libérés, ils ont souffert de séquelles physiques et psychologiques profondes. Estela a été frappée, injuriée de manière raciste et sexiste, et soumise à des violences sexuelles.

Selon des témoignages de sa communauté et un enregistrement réalisé par sa sœur, elle a été agressée sur des parties sensibles de son corps et maîtrisée avec brutalité. Depuis, elle vit avec des douleurs persistantes et une perte de sensibilité dans certaines parties de son corps.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte de répression systématique contre celles et ceux qui défendent le territoire, l'eau et les droits des communautés autochtones au Mexique.

Estela Hernández continue malgré tout de se battre pour son peuple, de transmettre son savoir et de défendre sa communauté. Son courage, sa détermination et sa résilience face aux violences et au harcèlement font d'elle une figure emblématique de la défense des droits autochtones.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour elle ! Soutenez-la en lui écrivant !

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Téléchargez [ici le modèle de lettre proposé et traduit en espagnol, sur lequel vous pourrez apposer vos noms, prénoms et signatures](#)



Nuit des Veilleurs

2026



© Mother Nature / DR)DRDRgh: Cambodia / DR

CAMBODGE – Long Kunthea, Ly Chandaravuth, Phuon Keoraksmey, Thun Ratha et Yim Leanghy

Cinq activistes du collectif Mother Nature Cambodia détenus pour leur engagement pour l'environnement

Au Cambodge, cinq défenseurs de l'environnement (Long Kunthea, Ly Chandaravuth, Phuon Keoraksmey, Thun Ratha et Yim Leanghy) sont emprisonnés pour leur engagement pacifique en faveur de la protection de la biodiversité.

Tous sont membres de Mother Nature Cambodia, l'un des collectifs citoyens les plus actifs du pays dans la défense de l'environnement.

Depuis 2012, cette organisation mobilise de nombreux jeunes Cambodgiens pour dénoncer les atteintes graves à l'environnement et leurs conséquences sur les communautés locales. Leur travail consiste notamment à documenter et à rendre publiques les destructions environnementales liées à de grands projets de développement économique : extraction massive de sable dans les rivières, destruction de mangroves, privatisation de plages publiques, comblement de lacs ou pollution des eaux et du littoral. Par des enquêtes, des vidéos et des campagnes publiques, ils ont contribué à sensibiliser la population aux conséquences de ces projets sur les écosystèmes et les moyens de subsistance des habitants.

Ces projets, qui devraient souvent être refusés en raison de leur impact environnemental, sont néanmoins autorisés. Les activistes dénoncent les liens étroits entre ces activités destructrices et des pratiques de corruption ou de favoritisme qui profitent à des élites politiques et économiques.

En exposant ces abus et en appelant à davantage de transparence et de responsabilité, les membres de Mother Nature Cambodia sont devenus des voix importantes de la société civile cambodgienne et qui dérangent le pouvoir en place.

Le 2 juillet 2024, Long Kunthea, Ly Chandaravuth, Phuon Keoraksmey, Thun Ratha et Yim Leanghy ont été arrêtés et emprisonnés. Leur détention s'inscrit dans un contexte plus large de pressions et de poursuites judiciaires contre les défenseurs de l'environnement et les militants prodémocratie au Cambodge. Certains d'entre eux avaient déjà connu la prison par le passé pour leurs activités militantes.

Aujourd'hui, ils sont détenus dans différentes prisons provinciales du pays, souvent loin de leurs proches. Les conditions de détention rendent les visites familiales difficiles et les familles doivent parcourir de longues distances pour quelques minutes d'échange. Plusieurs d'entre eux vivent dans des établissements surpeuplés.

Bien qu'ils partagent un même combat et aient subi une répression similaire, ils sont aujourd'hui incarcérés dans des lieux de détention différents. Nous vous invitons à leur écrire individuellement, à l'un, à plusieurs ou à chacun d'entre eux.

Voici leur situation :

Agée de 25 ans, **Phuon Keoraksmeay** est détenue à la prison provinciale de Pursat. Sa famille vit loin de la prison, ce qui rend les visites rares et éprouvantes.

Agé de 26 ans, **Ly Chandaravuth** est détenu à la prison provinciale de Kandal. Sa mère, qui tient un petit restaurant à Phnom Penh, lui rend visite aussi souvent que possible malgré les difficultés financières et émotionnelles liées à son incarcération.

Agé de 34 ans, **Thun Ratha** est détenu dans la prison CC3 de Tbong Khmum. Il est marié et père de trois jeunes enfants, dont une fille née alors qu'il était déjà en détention.

Agé de 37 ans, **Yim Leanghy** est détenu à la prison provinciale de Kampong Speu. Condamné à une lourde peine, il reste déterminé à poursuivre son engagement pour la justice et la protection de l'environnement malgré l'éloignement de sa femme et de ses deux jeunes enfants.

Agée de 28 ans, **Long Kunthea** est détenue à la prison provinciale de Preah Vihear. Elle espère pouvoir un jour terminer ses études de droit et contribuer à construire un Cambodge plus juste et démocratique.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour eux ! Soutenez-les en leur écrivant !

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Téléchargez [ici le modèle de lettre proposé et traduit en khmer, sur lequel vous pourrez apposer vos noms, prénoms et signatures](#)



Nuit des **Veilleurs**

2026



© #StandwithBach / DR

VIETNAM – Dang Dinh Bach

avocat engagé pour la justice climatique, détenu arbitrairement

Dang Dinh Bach est un avocat vietnamien spécialisé dans la défense de l'environnement et un militant engagé pour la justice climatique. Cofondateur et ancien directeur général du Law and Policy of Sustainable Development Research Center (LPSD), il a consacré son travail à aider les communautés affectées par des atteintes à l'environnement, notamment la pollution industrielle, les déplacements forcés liés à la construction de barrages hydroélectriques et les impacts des centrales à charbon.

Par ses recherches et ses actions de plaidoyer, il soutenait la transition du Vietnam vers des sources d'énergie plus propres et renouvelables.

Le 24 juin 2021, Dang Dinh Bach a été arrêté à son domicile par la police vietnamienne. Quelques jours plus tard, les médias d'État ont annoncé qu'il était inculpé pour « évasion fiscale » en vertu de l'article 200 du Code pénal. Il a été placé en détention provisoire pendant sept mois, durant lesquels ses contacts avec sa famille et ses avocats ont été extrêmement limités. Le 24 janvier 2022, à l'issue d'un procès pour lequel il n'avait pu rencontrer ses avocats qu'une seule fois dix jours auparavant, il a été condamné à cinq ans de prison. Son appel a ensuite été rejeté le 11 août 2022. À la suite de son arrestation, les autorités ont dissous le LPSD.

Dang Dinh Bach fait partie d'un groupe de six défenseurs de l'environnement et experts en énergie emprisonnés au Vietnam depuis 2021 sous des accusations similaires, principalement liées à l'« évasion fiscale ». Les circonstances de leurs arrestations et de leurs procès présentent de nombreuses irrégularités par rapport à des affaires comparables, ce qui amène plusieurs organisations internationales à considérer ces poursuites comme

politiquement motivées. Tous étaient impliqués dans des travaux de recherche ou de plaidoyer visant à soutenir la transition énergétique du Vietnam, notamment l'abandon progressif du charbon au profit d'énergies renouvelables.

En mai 2023, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a conclu que l'emprisonnement de Dang Dinh Bach était arbitraire et constituait une violation du droit international. Les experts ont appelé à sa libération immédiate. En juillet 2025, la Rapporteuse Spéciale sur la situation des défenseurs des droits humains a exprimé son inquiétude face considérant que le cas de Dang Dinh Bach s'inscrit dans un problème systémique de détention arbitraire visant les défenseurs de l'environnement au Vietnam.

Les conditions de détention de Dang Dinh Bach suscitent de vives préoccupations. Selon des experts des Nations unies, il aurait été soumis à des conditions « déplorables » et à un traitement discriminatoire incluant des agressions physiques. Son accès à la nourriture et à l'eau aurait été restreint, y compris les repas végétariens que sa famille aurait tenté de lui apporter. Pendant de longues périodes, il aurait été confiné dans une petite cellule avec un autre détenu et n'aurait eu qu'un accès très limité à l'air libre.

Que pouvez-vous faire ?

Priez pour lui ! Soutenez-le en lui écrivant !

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois 75019 Paris

Téléchargez [ici le modèle de lettre proposé et traduit en vietnamien, sur lequel vous pourrez apposer vos noms, prénoms et signatures](#)

NOUS N'OUBLIONS PAS ...

(Suivi des cas des victimes soutenues entre 2022 et 2025)

AFRIQUE

Floriane Irangabiye, Burundi

Le vendredi 16 août 2024, à la suite d'une vaste mobilisation de plusieurs associations de défense des droits humains, dont l'ACAT-France, Floriane Irangabiye a été libérée, deux jours après avoir été graciée par le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye.

Cf. <https://www.acatfrance.fr/burundi-liberation-journaliste-floriane-irangabiye/>

Sandra Muhoza, Burundi

<https://www.acatfrance.fr/burundi-liberation-definitive-pour-la-journaliste-sandra-muhoza/>

Bonne nouvelle. Après plus d'un an et demi de détention arbitraire, la cour d'appel de Ngozi, au nord du Burundi, a ordonné mercredi 4 mars 2026 la remise en liberté provisoire de la journaliste burundaise Sandra Muhoza. Sandra Muhoza est sortie de prison. Dans une ordonnance datée du 27 février 2026 et rendue effective le mercredi 4 mars, la cour d'appel de Ngozi a mis fin à près de deux ans de détention arbitraire de la journaliste. Elle bénéficie d'une remise en liberté sous contrôle judiciaire. Elle devra rester dans sa province de résidence et se présenter une fois par mois devant le juge.

L'ACAT-France se réjouit de la remise en liberté provisoire de Sandra Muhoza. Néanmoins, cette décision ne met pas fin à la procédure. L'ACAT-France appelle désormais la cour d'appel de Ngozi à abandonner l'ensemble des charges à l'encontre de la journaliste.

Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah, Guinée

<https://www.acatfrance.fr/un-an-apres-leur-disparition-forcee-oumar-sylla-et-mamadou-billo-bah-doivent-etre-retrouves-trois-ong-internationales-exigent-la-verite-et-la-transparence-sur-leur-disparition/>

Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah sont toujours portés disparus et les justices guinéenne et française, saisies, n'avancent pas. Plus d'un an après l'ouverture d'une enquête judiciaire en Guinée, les autorités compétentes n'ont toujours pas communiqué sur l'état d'avancement de leur enquête. Il existe une réelle crainte que celle-ci n'ait d'existence que de nom. En France, une plainte a été déposée mais la justice ne s'est pas encore prononcée. À ce jour, Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah sont toujours portés disparus. Les autorités guinéennes sont responsables de leur intégrité physique et doivent révéler ce qu'il est advenu d'eux. Pour l'ACAT-France, une enquête indépendante, avec une composante internationale, doit être mise en place.

Jean-Rémy Yama, Gabon

Le leader de la coalition des syndicats des fonctionnaires, Dynamique unitaire (DU), Jean-Rémy Yama, a été libéré mardi 5 septembre 2023, en fin de matinée, sur ordre du président de la transition, le général Brice Oligui Nguema, cf. <https://www.acatfrance.fr/liberation-de-jean-remy-yama/>

Abdul-Karim Ali, Cameroun

Le défenseur des droits humains Abdul Karim Ali purge une peine de prison à vie pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Il a été condamné en avril 2025 une peine de prison à perpétuité. à l'issue d'un procès inique, cf. <https://www.acatfrance.fr/actions/appeal-a-la-liberation-du-militant-abdul-karim-ali/>

Dieudonné Niyonsenga, Rwanda

Dieudonné Niyonsenga purge une peine de prison de 7 ans. Il devrait être libéré de prison le 11 novembre 2028. Nous n'avons plus d'informations le concernant depuis notre dernière action publique d'avril 2024. Cf. <https://www.acatfrance.fr/actions/nouvelles-allegations-de-violences-en-prison-contre-dieudonne-niyonsenga/>

AFRIQUE DU NORD MOYEN ORIENT

Manahel al-Otaib, Arabie Saoudite

Depuis la mobilisation de l'ACAT-France en faveur de Manahel al-Otaibi lors de la dernière "Nuit des Veilleurs" en juin 2025, sa situation n'a pas évolué favorablement. Arrêtée et victime de détention arbitraire, elle a connu des développements significatifs depuis lors. Le 22 juillet 2025, Manahel al-Otaibi a de nouveau été privée de contact familial, ce qui soulève de vives inquiétudes quant à son bien-être psychologique. Le 21 août 2025, la Cour suprême a annulé sa condamnation de 11 ans de prison, mais lui a infligé une nouvelle peine de cinq ans, suivie d'une interdiction de voyage de cinq ans. C'est la première fois depuis plusieurs années que des responsables d'ambassade étrangères ont pu assister à son audience, ce qui témoigne d'un léger changement dans la transparence de son procès. En l'absence d'informations fiables, les inquiétudes concernant la santé de Manahel demeurent, notamment en raison d'un diagnostic de sclérose en plaques, apparu après l'arrestation de sa sœur, Mariam al-Otaibi, également militante des droits humains. Malgré la mobilisation internationale et les appels à sa libération, sa détention arbitraire se poursuit, illustrant la répression continue des voix dissidentes en Arabie saoudite. Il est crucial de rappeler que, conformément aux règles internationales, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), les prisonniers ont le droit d'accéder à des visites familiales régulières et à des avocats. Ces droits sont essentiels pour garantir la dignité et le bien-être des détenus.

L'ACAT-France demande la libération immédiate et inconditionnelle de Manahel al-Otaibi, ainsi que de toutes les personnes actuellement détenues de manière arbitraire et condamnées injustement en Arabie saoudite pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux. Les autorités saoudiennes doivent garantir sa sécurité, son bien-être et son accès à des soins de santé appropriés, ainsi qu'à des visites conformes aux normes internationales.

Sharifeh Mohammadi, Iran

L'ACAT-France se réjouit que la vie de Sharifeh Mohammadi ne soit plus directement menacée, saluant une victoire importante obtenue grâce à la mobilisation de ses militantes et militants depuis 2024, notamment lors de plusieurs appels à mobilisation de 2024 et 2025, ainsi que durant la Nuit des Veilleurs 2025.

Malgré cette avancée, l'ACAT-France continue de demander l'annulation pure et simple de sa condamnation, estimant que l'accusation de rébellion est injuste et vise à faire taire les voix dissidentes en Iran. Bien que ce verdict constitue une victoire, la mobilisation ne doit pas faiblir. Nous réaffirmons notre engagement à soutenir Sharifeh Mohammadi jusqu'à sa libération inconditionnelle et à obtenir une justice pleine et entière.

Pakhshan Azizi, Iran

Malgré de nombreuses mobilisations internationales, dont celle de la "Nuit de veilleurs" en juin 2025, la situation de Pakhshan Azizi, journaliste, travailleuse sociale et militante kurde des droits humains, n'a guère évolué. Elle reste emprisonnée, et sa peine de mort peut être exécutée à tout moment. Depuis sa condamnation à mort le 23 juillet 2024, ainsi qu'à quatre ans de prison par la 26e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour « baghi » (rébellion armée), en raison de son appartenance à des groupes antigouvernementaux (ce qu'elle conteste fermement) très peu de nouvelles filtrent sur sa situation. Selon les dernières informations de novembre 2025, elle était toujours détenue dans des conditions extrêmement préoccupantes au sein du quartier des femmes de la prison d'Evin, à Téhéran, plus précisément dans la redoutable « section 209 », réservée aux prisonniers politiques. Des allégations de torture en vue d'obtenir des aveux forcés ont été rapportées. Sa situation est d'autant plus alarmante que nous sommes dans un contexte de guerre au Moyen-Orient. Lors de la précédente guerre Iran-Israël des Douze Jours en juin 2025, selon l'ONG Human Rights Watch, l'armée israélienne a bombardé la prison d'Evin le 23 juin 2025, causant 80 morts. L'ACAT-France continue de se mobiliser pour faire entendre sa voix. Nous appelons instamment les autorités iraniennes à suspendre la décision d'exécution de Pakhshan Azizi et à la libérer immédiatement et sans condition.

Washida Moradi, Iran

Elle a été détenue à Sanandaj pendant 13 jours avant d'être transférée au quartier 209 de la prison d'Evin à Téhéran, où elle a été soumise à des pressions et à des tortures pour obtenir des aveux forcés, selon des rapports de plusieurs organisations de défense des droits humains. Après cinq mois d'isolement, Moradi a été transférée dans le quartier des femmes de la prison d'Evin en décembre 2023. En octobre 2025, lors de la Journée mondiale contre la peine de mort, elle a entamé une grève de la faim de 20 jours pour protester contre les peines de mort en Iran. Elle a été hospitalisée pour des problèmes digestifs après avoir mis fin à la grève, puis est retournée en prison après une nuit.

Varisheh Moradi, Kurdistan

La situation de Varisheh Moradi, militante des droits des femmes, activiste kurde et membre de la Communauté Libre des Femmes du Kurdistan, a connu une évolution positive depuis juin 2025, à la suite de la mobilisation en sa faveur durant la « Nuit des Veilleurs » 2025. Le 10 décembre 2025, la Cour suprême d'Iran a annulé la peine de mort de Varisheh Moradi, ordonnant un nouveau procès en raison de lacunes dans l'enquête et du non-respect des procédures légales. La branche 9 de la Cour suprême a ainsi invalidé le verdict prononcé par la branche 15 du tribunal révolutionnaire de Téhéran, renvoyant l'affaire pour réexamen à ce même tribunal. La Cour suprême a constaté que le tribunal de première instance n'avait pas correctement informé Varisheh Moradi des accusations qui justifiaient la peine de mort, en plus d'autres violations procédurales. Varisheh Moradi avait été arrêtée en août 2023 à Sanandaj alors qu'elle revenait de Kermanshah, lorsque des forces du ministère du Renseignement ont ouvert le feu sur son véhicule. Le procès de Varisheh s'est tenu en deux sessions, en juin et octobre 2024, à la branche 15 du tribunal révolutionnaire, sous la présidence du juge célèbre Abolqasem Salavati. Elle a été privée de son droit de se défendre, et ses avocats n'ont pas été autorisés à prendre la parole en son nom, selon le Réseau des droits de l'homme du Kurdistan. Les avocats ont été empêchés de consulter le dossier de l'affaire et n'ont eu accès à celui-ci que pendant quelques heures après la fin de la deuxième audience. Sa peine de mort a été prononcée malgré l'acte d'accusation initial qui demandait l'application de l'article 288 du Code pénal islamique, lequel prévoit une peine maximale de 15 ans de prison.

L'ACAT-France continue de se mobiliser pour qu'elle puisse bénéficier d'un procès équitable et que toutes les charges injustement retenues contre elle soient abandonnées.

Saïda El Alami, Maroc**Saïda El-Alami, de nouveau emprisonnée pour s'être exprimée sur les réseaux sociaux**

Depuis la mobilisation de l'ACAT-France, la militante marocaine pour les droits humains, Saïda El-Alami, a été libérée, bénéficiant d'une grâce royale du roi du Maroc, Sa Majesté Mohammed VI, le 30 juillet 2024. Cependant, le 1er juillet 2025, Saïda est à nouveau arrêtée, dans un contexte de rétrécissement durable de l'espace civique au Maroc. Dans ce cadre, elle n'a pas pu avoir accès à un avocat et a été inculpée pour « diffusion de fausses allégations » et « outrage envers des corps constitués ». Elle a rapidement entamé une grève de la faim pour protester contre son arrestation arbitraire et la violation des normes internationales concernant le droit à un procès équitable. Elle a finalement été condamnée à trois ans de prison ainsi qu'à une amende de 20 000 dirhams (environ 1840 euros). En décembre 2025, des ONG de défense des droits humains ont rapporté les mauvais traitements subis en prison. Mobilisée pour Saïda à plusieurs reprises, l'ACAT-France persiste dans son engagement en réclamant sa libération immédiate et l'abandon de toutes les charges infondées pesant contre elle. L'ACAT-France continuera de se mobiliser et de soutenir Saïda tant qu'elle ne sera pas libérée. Il est primordial, dans un climat de menace des libertés fondamentales, de continuer à se mobiliser aux côtés des défenseurs et défenseuses des droits humains. Un recours déposé par l'ONG Alkarama a été transmis au Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU.

Zeynab Jalalian, Iran**Zeynab Jalalian privée de soins médicaux indispensables dans la prison de Yazd, en Iran**

Zeynab Jalalian est la plus ancienne prisonnière de conscience en Iran et la seule prisonnière politique condamnée à perpétuité pour ses activités en faveur des femmes et des jeunes filles kurdes. Depuis la mobilisation en sa faveur lors de la Nuit des Veilleurs en 2024, sa situation n'a malheureusement pas évolué favorablement. À la suite des nombreux actes de torture subis pendant et après son arrestation, Zeynab

Jalalian a développé des troubles visuels, de l'asthme, ainsi que des problèmes rénaux et gastro-intestinaux. Elle souffre également d'un manque de soins médicaux appropriés. Lorsqu'elle a dû subir des opérations à l'hôpital, les gardiens de prison ont refusé d'enlever ses menottes et ses entraves aux jambes. Depuis novembre 2024, les autorités pénitentiaires de la prison de Yazd lui refusent les visites de sa famille. En novembre 2025, ses proches ont déclaré que les responsables de la prison de Yazd continuent de lui refuser l'accès à des soins médicaux indispensables. En effet, en septembre 2025, après de longs mois à souffrir d'un fibrome utérin, elle a enfin été prise en charge à l'hôpital, mais elle a été enchaînée au lit par une entrave à la cheville. Seulement 24 heures après l'opération, les gardiens de prison l'ont renvoyée en prison sans qu'elle ait pu recevoir les soins postopératoires nécessaires. Après cette intervention, ses saignements et ses douleurs abdominales ont persisté à un niveau alarmant. Alors que les médecins demandaient un examen approfondi dans un hôpital à l'extérieur de la prison, les gardiens ont bloqué ce transfert, arguant que l'ordonnance avait été « perdue ».

Les ONG de défense des droits humains ainsi que les rapporteurs spéciaux des Nations Unies continuent de réclamer sa libération immédiate et inconditionnelle. L'ACAT-France dénonce, à leurs côtés, les violations des droits fondamentaux, la torture et les mauvais traitements subis par Zeynab Jalalian et appelle à sa libération inconditionnelle.

Jalal Labad, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki al- Faraj, Ali Jaafar Al-Mabiouq, Jawad Queiris, Ali Hassan al-Subaiti, Mahdi Al-Mohsen - Arabie Saoudite

Jalal Labad a été exécuté le 21 août 2025, à l'âge de 30 ans, pour des faits qui lui étaient attribués lorsqu'il avait 16 ans. Il avait été arrêté pour avoir participé à des manifestations qui se sont déroulées à la suite des printemps arabes. Ses proches ont appris son décès par les médias, aucune communication relative à son exécution n'ayant été émise. L'ACAT-France exprime sa profonde tristesse face à cette exécution et déplore que les exécutions de personnes mineures au moment des faits reprochés se poursuivent en Arabie saoudite. Les cas de Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki al-Faraj, Ali Jaafar Al-Maiouq, Jawad Queiris, Ali Hassan al-Subaiti et Mahdi Al-Mohsen n'ont guère évolué positivement. En effet, leur condamnation à mort est maintenue et ils demeurent dans le couloir de la mort, en attente de leur exécution à tout moment.

Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa, Bahreïn

L'ACAT-France s'est mobilisée dans le cadre de la Nuit des Veilleurs 2023 pour Hussein Ali Moosa et Mohamed Ramadan, arrêtés et accusés en 2014 d'avoir participé à un attentat ayant causé la mort d'un policier dans le village d'Al-Dair. Durant leur arrestation, ils ont subi des actes de torture pendant 11 jours au sein de la station de police d'Al-Riffa. Ces actes de torture visaient à les contraindre à avouer le crime dont ils étaient accusés. Lors de leur procès, ils ont plaidé non coupable et dénoncé les abus commis par les forces de police. Malgré cela, ils ont été condamnés à mort le 29 décembre 2014, avant que des procédures ne soient engagées pour contester cette peine sur la base du recours à la torture dans le but d'obtenir des aveux. Le 13 juillet 2020, la Cour de cassation a confirmé leur condamnation à mort. Depuis, ils se trouvent tous deux dans le couloir de la mort, sans savoir quand ils seront exécutés. En 2023, Hussein Ali Moosa s'est vu refuser l'accès aux soins nécessaires pour traiter les fortes douleurs au dos et aux pieds qu'il endure depuis des années. Depuis notre mobilisation, leur situation n'a pas évolué favorablement, mais nous ne disposons pas d'informations fiables concernant leur état de santé et leurs conditions de détention.

Mohamed Elbaker, Egypte

Après 4 ans de détention arbitraire, Mohamed El- Baker a été libéré le 20 juillet 2023 après la publication, la veille, d'un décret présidentiel le gracieux. Cette libération intervient symboliquement le jour de l'anniversaire de ses 43 ans, qu'il a ainsi pu fêter auprès de sa famille et tout particulièrement avec son épouse Neama Hisham, présente depuis le début à ses côtés pour le soutenir et obtenir sa libération. Pour savoir plus sur sa libération, cliquez [ici](#). Le dimanche 2 octobre 2022, le défenseur et avocat Mohamed el-Baker avait été transféré dans une nouvelle prison, Badr 1 dans la banlieue est du Caire, près de la future capitale administrative égyptienne. Ce transfert a eu lieu alors que le 29 septembre 2022 marquait ses 3 ans de détention arbitraire. Le 20 décembre 2021, il était condamné à 4 ans de prison mais sa famille a demandé que Mohamed puisse bénéficier de la grâce présidentielle. Le 26 octobre dernier 2022, Mohamed el-Baker a par ailleurs reçu le Prix État de droit de l'Union internationale des avocats lors de son 66^e congrès à Dakar.

Sultana et Luara Khaya, Maroc (Sahara occidental)

En novembre 2020, et ce durant un an et demi, Sultana et Luara Khaya ont été abusivement assignées à résidence. Elles ont été victimes de violences et d'agressions sexuelles de la part des forces de sécurité marocaines. Finalement, le 1^{er} juin 2022, Sultana a pu quitter son domicile et se rendre en Espagne pour recevoir les soins médicaux indispensables liés à la dégradation de son état de santé. Elle a ensuite parcouru l'Europe afin de témoigner de son engagement en faveur de l'auto-détermination du peuple sahraoui et des violences subies par sa sœur, sa mère et elle-même. A l'heure d'aujourd'hui, Sultana se trouve encore en Espagne, son état de santé nécessitant encore des soins médicaux réguliers à la suite des actes de torture qu'elle a subis.

Luara Khaya avait quitté la ville de Boujdour en 2022 pour rejoindre la ville de El Aaiun, au Sahara occidental. Depuis lors, elle n'a pas pu retourner à Boujdour. Elle subit toujours les conséquences de ses agressions puisqu'elle est encore parfois victime de pressions et de restrictions et demeure dans la crainte d'être agressée et torturée par les autorités de l'occupation marocaine. D'autre part, sa maison demeure inhabitable puisqu'elle est surveillée quotidiennement par les services de renseignements marocains.

AMÉRIQUES**Julia Chuñil Catricura, Chili**

Julia Chuñil, militante mapuche de 72 ans et présidente de la communauté de Putreguel, a disparu le 8 novembre 2024 alors qu'elle promenait son chien. Depuis 2018, elle défendait près de 900 hectares de forêt indigène contre des intérêts fonciers privés, et subissait harcèlement et menaces de propriétaires visant l'exploitation de ses terres. Malgré son engagement, elle n'a jamais cédé face aux pressions. Sa disparition est considérée comme une disparition forcée, inscrite dans un contexte historique de criminalisation des Mapuche. La lenteur et les irrégularités des enquêtes, y compris l'arrestation de ses enfants Pablo, Javier, Jeannette et de son proche Berman en janvier 2026, illustrent une criminalisation des proches plutôt qu'une recherche de la vérité. Ces arrestations sont survenues malgré des mesures de protection accordées par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme et le Comité Escazú. Les défenseurs des droits humains appellent à une enquête et demandent la vérité. Ce cas illustre la persistance de violences structurelles contre les communautés autochtones et les défenseurs de l'environnement au Chili.

L'ACAT-France continue de suivre ce dossier en 2016 et a établi un contact avec son fils : [Disparition forcée de Julia Chuñil, défenseure du droit de la terre mapuche - ACAT](#)

Román Sosa Miñón et Saúl Robles Aragón, Mexique

Au Mexique, Román Sosa Miñón et Saúl Robles Aragón, représentants de la communauté indigène Chontal El Coyul dans l'État de Oaxaca, ont été victimes de criminalisation en raison de leur défense de l'environnement. En mai 2024, ils avaient été condamnés à 15 ans de prison et à verser collectivement plus de 2,5 millions d'euros à une société privée pour un litige foncier, dans un contexte de harcèlement judiciaire et de menaces récurrentes contre les défenseurs du territoire dans l'Isthme de Tehuantepec.

Le 16 décembre 2025, le tribunal de Santo Domingo Tehuantepec a annulé cette condamnation, acquittant les 21 membres de la communauté, y compris Saúl et Román, et reconnaissant la légitimité de leur travail de défense des droits humains. Malgré cet acquittement, la communauté continue de subir des intimidations et des blocages de la part de la société privée et d'autres acteurs locaux.

<https://www.acatfrance.fr/actions/deux-defenseurs-de-la-communaute-autochtone-chontal-el-coyul-menaces/>

Wendy Galarza (Comité 9N), Mexique

A Cancun, plus de 4 ans après la manifestation où Wendy Galarza a été blessée par balle par les forces de l'ordre, la justice se fait toujours attendre pour elle et pour les autres survivants, victimes de détention arbitraire et de torture. Le Comité revendique la mise en œuvre intégrale des recommandations de la Commission des Droits Humains du Quintana Roo, notamment la poursuite des investigations concernant les policiers impliqués. À ce jour, malgré les 13 dépôts de plainte, seuls 3 dossiers d'enquête ont été ouverts. De plus, les autorités judiciaires ont octroyé une suspension conditionnelle du procès aux mis en cause. Cette suspension conditionnelle est une mesure alternative à la peine dont l'objectif est d'éviter la sanction punitive et encourager la réparation des dommages. Or, la réparation estimée est insuffisante.

En novembre 2025, les autorités municipales de Cancún ont proposé des garanties, mais n'ont pas présenté de véritable excuse publique. Wendy Galarza, représentante du Comité de Victimes et activiste féministe, continue de plaider pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition de ces violations des droits humains.

Luisa Muñoz Gonzales et Fernando Romo Salas (CEDEHM), Mexique

À la suite d'un procès initié plus de 13 ans après la disparition forcée de 8 membres de la famille Muñoz, Víctor N, seul accusé dans l'affaire, a été condamné à 25 ans de prison début janvier 2025. Le Tribunal a également responsabilisé l'État mexicain pour son incapacité à prévenir les violations des droits humains et son rôle dans les difficultés d'accès à la justice et à la réparation intégrale. À ce titre, il devra réparer les dommages matériels et immatériels subis par la famille.

Malgré cette condamnation, produit de l'opiniâtreté de la famille dans sa quête de vérité et de l'accompagnement du CEDEHM, partenaire de l'ACAT-France, aucune information supplémentaire n'a été obtenue sur le devenir du fils de Luisa et Fernando, ni sur les 7 autres membres de la famille Muñoz disparus forcés depuis 2011. Luisa et Fernando ne reposeront pas tant que les responsables de la destruction de leur famille ne seront pas identifiés, et tant que Luis ne sera pas retrouvé.

ASIE**Wu Xianle, Chine**

Wu Xianle, 58 ans, ancien membre du Parti communiste chinois sous la présidence de Hu Jintao, a épousé un citoyen français en 2014. Cette période coïncide avec l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping et un durcissement du contrôle politique ainsi qu'une répression accrue contre les personnes LGBTQIA+. Après un an de détention au secret, il est condamné en février 2022 à onze ans de prison pour des faits classés « secret d'État ». Victime de violences durant sa détention, il a souffert d'un décollement de la rétine.

L'ACAT-France est en contact permanent avec son mari qui est français. En 2026, nous avons appris qu'il avait finalement pu être opéré du décollement de sa rétine et a depuis accès à davantage de nourriture ce qui lui a permis de reprendre un peu de poids. Ses conditions de détention restent cependant très difficiles, il partage une cellule avec douze prisonniers et est contraint à un travail intensif dans la confection de vêtements. Ses proches espèrent désormais une libération anticipée pour bonne conduite.

Pham Doan Trang, Vietnam

Après plus d'un an de détention au secret à partir de 2020, Pham Doan Trang est condamnée le 14 décembre 2021 à neuf ans de prison pour « propagande contre l'État », en représailles à son travail de journaliste et d'autrice. Au Vietnam, les critiques du gouvernement sont fréquemment accusés de tels crimes ou « d'abus des libertés démocratiques », des accusations vagues et politiquement motivées pouvant entraîner jusqu'à 20 ans de prison. Son cas est devenu emblématique de la répression croissante menée par les autorités vietnamiennes contre les journalistes et les écrivains et des atteintes au droit à l'information. Malgré la mobilisation de la société civile et de la communauté internationale, elle demeure détenue. En 2026, l'ACAT-France continue de se mobiliser sur son cas.

Prageeth Eknaligoda, Sri Lanka

Le 24 janvier 2010, le journaliste et caricaturiste sri-lankais Prageeth Eknaligoda disparaît sans laisser de trace. Seize ans plus tard, il demeure porté disparu et sa famille continue de réclamer vérité et justice. Les procédures judiciaires engagées contre plusieurs officiers du renseignement militaire et membres de l'armée, accusés d'être impliqués dans son enlèvement et sa disparition, sont toujours en cours au Sri Lanka. Le procès avance très lentement, marqué par de nombreux reports d'audience, des difficultés dans la composition du tribunal et un climat d'intimidation visant certains témoins. Malgré l'espoir suscité par l'élection du président Anura Kumara Dissanayake en 2024 et ses promesses d'avancer sur les affaires d'enlèvements politiques, aucune conclusion judiciaire n'a encore été rendue. Certaines décisions récentes, dont la promotion d'un officier soupçonné dans l'affaire, ont également suscité l'inquiétude des organisations de défense des droits humains. Depuis seize ans, son épouse, Sandya Eknaligoda, poursuit inlassablement son combat pour connaître le sort de son mari, malgré les menaces et les pressions. Le 17 janvier 2026, selon les informations des médias sri-lankais, Madame Sandhya Eknaligoda, l'épouse du journaliste Prageeth Eknaligoda, a écrit au président du Sri Lanka, Anura Kumara Dissanayake, pour exprimer son opposition à la promotion accordée à un officier de renseignement militaire qui est accusé dans l'affaire concernant l'enlèvement et la disparition forcée de son mari. La lettre indique que l'officier en question, le lieutenant-colonel Erantha Radeesh Peiris, a été promu au grade de colonel. Madame Eknaligoda a également déclaré dans la lettre qu'il est prévenu dans l'affaire criminelle concernant la disparition de son mari le 24 janvier 2010. Selon la lettre de Madame Eknaligoda, le procureur général a déposé 17 chefs d'accusation contre lui en 2019, y compris une accusation de meurtre.

Nguy Thi Khanh, Vietnam

Nguy Thi Khanh a été libérée le 12 mai 2023. Depuis, elle donne régulièrement des nouvelles de sa vie quotidienne sur sa page personnelle Facebook. Elle semble en bonne santé et de retour parmi les siens. Si elle a repris un poste dans le domaine de l'environnement, pour le compte de l'entreprise Green In, elle semble avoir cessé ses actions militantes, du moins en public. Elle se contente de partager à de rares occasions des nouvelles de l'ONG Green ID qu'elle a fondée, ce qui lui a valu d'être arrêtée. L'ACAT-France demeure vigilante sur sa situation.

Pham Doan Trang, Vietnam

Détenue depuis près de cinq ans, la journaliste et écrivaine vietnamienne Pham Doan Trang purge actuellement une peine de neuf ans de prison pour des charges de "propagande anti-gouvernementale" montées de toute pièce. Pham Doan Trang a été arrêtée à son domicile de Hô Chi Minh-Ville, dans le sud du pays, en octobre 2020. Elle a été condamnée à neuf ans de prison par le tribunal populaire de Hanoï en décembre 2021, en raison de ses activités de journaliste indépendante et de défenseure des droits humains. Elle a été accusée de « crimes » d'écriture et de « propagande anti-État ». Après avoir été détenue au secret pendant plus d'un an, sa condamnation a été prononcée pour "propagande anti-gouvernementale". Malgré la mobilisation internationale d'Organisations de défense des droits humains telles que Reporters sans Frontières, Amnesty International et l'ACAT-France, notamment lors de la Nuit des Veilleurs 2024, elle purge toujours sa peine dans des conditions difficiles. L'ACAT-France continue de se mobiliser aux côtés de ces associations et demande au régime vietnamien de la libérer immédiatement.

Wu Xianle, Chine

Wu Xianle, 57 ans, était membre du Parti communiste et travaillait pour le compte de l'ancien président chinois Hu Jintao. Personne ne sait, à part ses juges et les autorités chinoises, pourquoi Wu Xianle, qui évoluait naguère dans les hautes sphères du Parti communiste chinois (PCC), risque de passer la prochaine décennie en prison. « Secret d'État, on n'a pas le droit d'en dire plus ! », a déclaré à sa famille l'avocat commis d'office chargé de le défendre lors d'un simulacre de procès à huis clos. En février 2022, M. Wu a été condamné à onze années de détention. Marié à un Français, son conjoint, François Dupouy, se dit « sidéré » par la lourdeur d'une telle peine. Tout porte à croire qu'il a été emprisonné en raison de son orientation sexuelle, étant donné que le mariage entre personnes de même sexe n'est pas légal en Chine. Depuis la mobilisation de l'ACAT-

France lors de la Nuit des Veilleurs 2024, sa situation n'a guère évoluée, et aucune information ne filtre sur son état, malgré la mobilisation internationale autour du cas de Wu Xianle. L'ACAT-France se mobilise auprès des autorités françaises concernant le cas de Wu Xianle et continue de demander aux autorités chinoises, sa libération immédiate et inconditionnelle.

EUROPE

Egor Balazeïkine, Russie

En mars 2026, Mémorial-France, partenaire engagé de l'ACAT-France, par sa correspondance avec les prisonniers russes et biélorusses, nous a transmis des nouvelles d'Egor Balazeïkine. Mémorial-France a notamment relayé ces quelques mots de sa mère :

“Egor, bien sûr, tient bon. Il lit beaucoup, travaille et fait du sport. Il a commencé à apprendre le français avec un manuel d'auto-apprentissage. Mais il a été malade tout l'hiver : là-bas, ils attrapent constamment des rhumes.”

Selon Mémorial-France, “Il n'y a pas de dégradation de son état de santé, mais la famille continue de se battre pour qu'il puisse recevoir au moins un minimum de soins en prison. Pour le reste, Egor continue de répondre aux lettres qu'il reçoit et de dénoncer la guerre en Ukraine. Il pense aussi aux autres prisonniers politiques qui, selon lui, se trouvent dans des conditions pires que les siennes.”

Pour rappel, Egor Balazeïkine était un lycéen de 17 ans lorsqu'il a été emprisonné en 2023 pour avoir attaqué des bureaux de recrutement militaire après l'invasion russe de l'Ukraine. Jugé et condamné à six ans d'emprisonnement, il a été accusé d'avoir commis un acte terroriste. Depuis son incarcération, ses proches alertent sur la dégradation de son état de santé. Depuis l'âge de 8 ans, il souffre d'une hépatite auto-immune. Les conditions de détention l'empêchent de recevoir les soins appropriés. Egor a été mis en lumière lors de la Nuit des Veilleurs de juin 2025. Il a reçu près de 1 000 courriers de soutien de la part des adhérents et sympathisants de l'ACAT-France.